REGLEMENT DU JEU – Anniversaire Ducatillon « une commande 100% remboursée chaque jour »

Article 1 Société organisatrice & Définition du jeu

La société Ets DUCATILLON, SAS au capital de 270 000 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro B 414 698 134 ayant son siège social au 300 rue de la Muque 59830 CYSOING, organise un **jeu-concours avec obligation d'achat**. Ce jeu concours est un jeu gratuit intitulé « UNE COMMANDE 100% REMBOURSEE CHAQUE JOUR » et est valable du 12/10/2018 (12:00) au 22/10/2018 (12:00).

Article 2 Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures, habitant en France et en Belgique, à l'exception des membres du personnel de ETS DUCATILLON et de leur famille. La participation est enregistrée de façon automatique aux nom et prénom de l'acheteur facturé dès que la commande est validée et payée sur ducatillon.com exclusivement. La participation est strictement nominative et une seule participation par personne ne sera acceptée. Toute personne ne remplissant pas ces conditions sera exclue du tirage au sort.

Article 3 Modalités de participation

Aucune participation active ou code chance n'est nécessaire. Toute commande finalisée (et non remboursée) génère l'enregistrement automatique au tirage au sort effectué le jour ouvré suivant. Seules les commandes effectuées sur ducatillon.com seront prises en compte. Les commandes éligibles sont celles payées entre le 12/10/18 et le 22/10/18 et non retournées à Ducatillon durant le délai légal de rétractation.

Article 4 Présentation des dotations

11 dotations sont à gagner. Elles correspondent à 11 commandes remboursées, dans la limite d'un montant de remboursement de 500€. Le remboursement se fera avec une ou des cartes cadeaux Ducatillon, valables 1 an à partir du tirage au sort.
Chaque jour ouvré, un tirage au sort sera effectué sur les commandes validées et payées sur ducatillon.com du ou des jours précédents.
Dates des tirages au sort des 11 dotations :

- 15/10 : tirage au sort d'une commande du 12/10/18, d'une commande du 13/10/18 et d'une commande du 14/10/18,
- 16/10 : tirage au sort d'une commande du 15/10/18,
- 17/10 : tirage au sort d'une commande du 16/10/18,
- 18/10 : tirage au sort d'une commande du 17/10/18,
- 19/10 : tirage au sort d'une commande du 18/10/18,
- 22/10 : tirage au sort d'une commande du 19/10/18, d'une commande du 20/10/18 et d'une commande du 21/10/18,
- 23/10 : tirage au sort d'une commande du 22/10/18.

La dotation se fera sous la forme d'une ou de plusieurs cartes cadeaux d'un montant correspondant au remboursement complet (TTC) de la commande tirée au sort, dans la limite de 500€, pour les articles commandés non retournés. La dotation n'est pas échangeable contre espèces et ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise d'une contrepartie financière, totale ou partielle, ni à l'échange ou remplacement contre une autre dotation de quelque valeur que ce soit, pour quelle cause que ce soit.

Article 5 Désignation des gagnants & obtention des cadeaux

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort. (voir article 4)
Un seul lot sera attribué par gagnant. Les gagnants seront avertis par email (ou à défaut par téléphone) le jour du tirage au sort avec les informations d'obtention du cadeau. Sans réponse à l'email ou à l'appel dans le mois suivant, il sera considéré que le gagnant a renoncé à son lot qui restera la propriété de Ets Ducatillon.
Les cartes cadeaux seront éditées la semaine du 3/12/2018 pour être adressées aux gagnants, sauf en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence. Ducatillon ne serait être tenue responsable des retards et pertes du fait des services postaux ou pour tout cas fortuit et n'assume aucune responsabilité quant au délai d'acheminement de lot ou de son état à la livraison. Si le gagnant indique des coordonnées erronées ou insuffisantes ou si le gagnant ne retire pas son colis dans les délais impartis, sa participation ne sera plus considérée comme gagnante et il ne pourra plus prétendre à sa dotation.

Article 6 Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies concernant la commande et la participation automatique au jeu concours sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de la commande & participation au tirage au sort. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement ou de limitation du traitement de leurs données personnelles, qui peut être exercé en écrivant à dpo@ducatillon.com ou Ducatillon Service Relation Clientèle 300 rue de la Muque 59830 Cysoing, en joignant une copie de la pièce d'identité. Les données personnelles et préférences peuvent être aussi gérées dans l'espace client à tout moment.
Les gagnants autorisent Ducatillon à publier leur prénom et la première lettre de leur nom sur le site et la page Facebook Ducatillon sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une rémunération autre que le prix gagné.

Article 7 Règlement du jeu concours

Le présent règlement est mis à disposition pendant toute la période du jeu sur www.ducatillon.com/10jours-anniversaire.html en cliquant sur le lien « voir le règlement complet » à compter de la date de sa mise en place. Un exemplaire sera adressé par email à toute personne qui en fera la demande auprès de DUCATILLON – Service Client - BP 80002 -59892 LILLE cedex 9 ou serviceclient@ducatillon.com. La

participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.
Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 8 Responsabilités
De façon générale, Ets DUCATILLON ne pourrait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, ce jeu devait être modifié ou reporté ou si la nature ou le nombre de lots devait être modifié.
Les lots ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie financière ou être repris, ou échangés contre un autre produit. Ets Ducatillon décline toute responsabilité pour les incidents et accidents qui pourraient se produire pendant la durée de jouissance des lots et du fait de leur utilisation.

Article 9 Conditions
La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des modalités de participation.